

Direction Opérationnelle de Sidi Bel Abbès  
Sous-direction Technique Opérationnelle  
Département réseau d'accès



Réf : AT/DOT22/SDT/DRA/.....<sup>28</sup>...../2025

A :

Monsieur le Gérant de l'entreprise  
BOUCENA AMARA  
Cité 373 Logts Route SAFSAF N°372 BEN BADIS

Objet : MISE EN DEMEURE N°1.

Projet : Travaux de raccordement final de clients en Fibre Optique et en Cuivre.

Lieux : CMP BEN BADIS.

- Vu le contrat d'adhésion N°05/2024 ayant l'objet « Travaux de raccordement final de clients en Fibre Optique » « Travaux de raccordement final de clients en Cuivre ».
- Vu l'ordre de service N°08/25 du 02/01/2025 de démarrage des travaux notifié le 08/01/2025 par le partenaire cocontractant.
- Vu le mail de signalisation du CMP concernant les anomalies du 30/01/2025.
- Vu notre entretien téléphonique avec l'entreprise du 30/01/2025 pour relever les réserves.
- Vu le mail de signalisation du CMP du 03/02/2025 concernant la non lever des réserves.

De ce qui précède

L'entreprise BOUCENA AMARA représenté par son gérant est mise en demeure dans un délai de (08) jours à compter de la date de la publication de ladite mise en demeure sur le site WEB d'algerie télécom.

A l'effet de :

Lever les réserves.

Faute par l'entreprise de répondre à cette mise en demeure, Algérie Télécom se réserve le droit de prendre toutes les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de votre entreprise.

Sidi Bel Abbès Le 03/02/2025

ALGERIE TELECOM S.P.A  
DOT SIDI BEL ABBES  
Directeur Opérationnel  
des Télécommunications  
Signé : BENZATTER Ghalem